

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 23 Activités d'intégration professionnelle 2			
Code	SOAS2B23AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	19 C	Volume horaire	300 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be) Ludovic AGNEESSSENS (ludovic.agneesssens@helha.be) Sarah AOUF (sarah.aouf@helha.be) Elène BOULOUGOURIS (elene.boulougouris@helha.be) Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be) Nathalie COURTOIS (nathalie.courtois@helha.be) Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Hélène DELCOURT (helene.delcourt1@helha.be) Christelle DERONNE (christelle.deronne@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Anne-Marie DUHAYON (anne-marie.duhayon@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be) Bérengère JUVENT (berengere.juvent@helha.be) Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Véronique MARTELAERE (veronique.martelaere@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) Sylvie MOLLE (sylvie.molle@helha.be) Sylvie NEF (sylvie.nef@helha.be) Brigitte PETIT (brigitte.petit@helha.be) Florence PIRE (florence.pire@helha.be) Daniel SINNESAEEL (daniel.sinnesael@helha.be) Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be) Isabelle TAILDON (isabelle.taildon@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be) Guillaume VAN DER MEERSCH (guillaume.van.der.meersch@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u>		

	Catherine MEURISSE (catherine.meurisse@helha.be) René BEAULIEU (rene.beaulieu@helha.be) Michel HANOT (michel.hanot@helha.be) Bernadette HEINRICH (bernadette.heinrich@helha.be) Benjamin LEVAQUE (benjamin.levaque@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be)
Coefficient de pondération	190
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement permet de faire l'apprentissage et l'expérimentation progressifs du métier d'assistant social dans un contexte professionnel. Elle permet de mettre au travail la dimension professionnelle de la relation avec les personnes, les groupes et les communautés. Elle vise à développer chez l'étudiant des capacités d'analyse et de compréhension de la population, de l'institution et du secteur d'intervention. Elle soutient une démarche de réflexion et de remise en question centrée sur la pratique.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s):

FS1 Mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et entre les différents acteurs à tous les niveaux

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

FS4 Affirmation, défense et promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.3 Exercer un jugement professionnel.
- 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.

- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
 - 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
 - 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
 - 6.5 Evaluer les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus d'intervention
 - 6.6 Clôturer l'intervention et la réorienter si nécessaire
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
 - 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
 - 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
 - 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles
 - 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
 - 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
 - 8.2 Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.
 - 8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.
 - 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Construire et gérer des relations professionnelles
- II. Identifier et comprendre le contexte d'intervention, la population, l'institution et le secteur
- III. Identifier les phases du processus d'intervention et mettre en œuvre certaines d'entre elles
- IV. Expérimenter les outils, techniques et méthodes d'intervention
- V. Acquérir une méthodologie professionnelle et la questionner en vue de construire son identité professionnelle

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : UE12
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B23ASB	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	280 h / 14 C
SOAS2B23ASC	Rapport de stage 2	20 h / 5 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B23ASD	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	300 h / 19 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B23ASA	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	300 h / 19 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B23ASA	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	300 h / 19 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 190 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B23ASB	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	140
SOAS2B23ASC	Rapport de stage 2	50

+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B23ASD	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	190
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B23ASA	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	190
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B23ASA	AIP 2 (stage 2 et supervisions)	190

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 19/60 du Bloc 2.

La note de l'UE 23 « Activités d'intégration professionnelle 2 » est fixée à l'issue du 2e quadrimestre. Elle est fixée selon les modalités spécifiques précisées dans le « règlement des stages » du département.

Une note d'échec dans l'UE 23 « Activités d'intégration professionnelle 2 » peut faire l'objet d'une **remédiation** entre la délibération du 2e quadrimestre et la délibération du 3e quadrimestre dans les situations où elle peut prendre comme modalité la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux. Par contre, pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec en Activités d'intégration Professionnelle ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage ou un nouveau stage supervisé est nécessaire. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération du 3e quadrimestre.

Pour Mons, Dispositions complémentaires dans la fiche descriptive de l'UE 23.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP 2 (stage 2 et supervisions)			
Code	11_SOAS2B23ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	19 C	Volume horaire	300 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Catherine MEURISSE (catherine.meurisse@helha.be) René BEAULIEU (rene.beaulieu@helha.be) Michel HANOT (michel.hanot@helha.be) Bernadette HEINRICH (bernadette.heinrich@helha.be) Benjamin LEVAQUE (benjamin.levaque@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be)		
Coefficient de pondération		190	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Les AIP (Activités d'Intégration Professionnelle) recouvrent toutes les activités liées à la formation pratique de l'étudiant-e à savoir le stage, les temps de rencontres et les supervisions individuelles avec le Maître de Formation Pratique (MFP).

A ce titre :

- La recherche de stage s'inscrit dans un processus dans lequel l'étudiant-e se met en recherche d'un stage qui corresponde au mieux à son projet de formation.
- Le stage est l'élément pivot des activités d'intégration professionnelle.
- La supervision individuelle est un lieu et un moyen de recul critique, de questionnement et de confrontation autour de la pratique professionnelle et constitue, par là même, une activité pédagogique sur mesure, adaptée aux expériences particulières vécues par l'étudiant-e.

Les objectifs du cours sont :

Six balises viennent structurer les activités d'intégration professionnelle pendant les trois années de la formation. Chaque balise recouvre un domaine de compétence particulier qui se traduit dans la poursuite d'un objectif général. On dénombre donc 6 objectifs :

- Balise 1 : Se construire comme acteur professionnel
- Balise 2 : Expérimenter et questionner la relation professionnelle dans ses aspects individuels et collectifs
- Balise 3 : S'inscrire dans une démarche de compréhension d'une population
- Balise 4 : S'inscrire dans une démarche de compréhension d'une institution
- Balise 5 : S'inscrire dans une démarche de compréhension du secteur dans lequel se trouve l'institution de stage
- Balise 6 : S'intégrer de manière critique dans une institution sociale

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

Balise 1

- Identifier et travailler ses ressources personnelles affectives et intellectuelles et ses limites personnelles affectives et intellectuelles
- Prendre en compte les éléments de l'évaluation des AIP en 1ère

- Prendre conscience de sa trajectoire sociale
- Confronter son propre cadre de référence à celui de l'autre
- Découvrir les différents aspects de sa responsabilité professionnelle
- Prendre en charge personnellement et activement sa formation et son stage

Balise 2

- Mettre au travail sa capacité à entrer en relation, sa manière d'être en relation et la dynamique relationnelle en général
- Mettre au travail la dimension professionnelle de la relation notamment son mandat et ses attitudes professionnelles dans le rapport à l'institution, à la population et aux autres intervenants
- Prendre connaissance des différents profils d'assistants sociaux et de travailleurs sociaux
- Clarifier sa conception du travail social : ses fondements, ses transformations, son impact sur la relation professionnelle

Balise 3

- Analyser, comprendre les différents aspects d'une population
- Identifier les différentes caractéristiques, ressources, compétences, savoirs de la population
- Etre attentif à ce que les personnes disent d'elles-mêmes et prendre en compte les initiatives individuelles et collectives que cette population met en œuvre en dehors des interventions institutionnelles
- Rechercher et comprendre les déterminants économiques, sociaux, culturels, psychologiques qui pèsent sur la population et conditionnent sa problématique.
- Comprendre les processus individuels et collectifs (histoire, trajectoires, exclusions, relégations...) qui ont abouti à la situation actuelle de cette population.
- Sur base des 5 acquis précédents, approcher la problématique d'une population

Balise 4

- Mettre à jour et expliciter les dimensions organisationnelles de l'institution : ses finalité(s), objectifs, son organisation (division du travail, condition de travail, etc.), ses activités / services proposés, les modes de participation des usagers dans les pratiques de travail social, les ressources (humaines, matérielles, législatives, etc.), les collaborations et/ou participation à des réseaux, l'histoire institutionnelle, les motivations des acteurs lors de la création de l'institution et les motivations actuelles
- Repérer et comprendre les représentations institutionnelles à propos de la population.
- Percevoir les modes de fonctionnement en tant que choix dans la mise en œuvre d'options / d'orientations
- Saisir les enjeux organisationnels par une prise de distance par rapport aux pratiques habituelles (concordance et/ou décalage entre discours et pratiques) et par une analyse de l'articulation des différentes dimensions organisationnelles

Balise 5

- Mettre en lumière le contexte social, économique, politique, géographique, etc. du secteur et plus particulièrement les mécanismes à l'origine de la situation vécue par les usagers
- Identifier la place de l'institution dans ce contexte
- Identifier les acteurs ainsi que leurs intérêts et valeurs
- Identifier les enjeux du secteur (concordance et/ou décalage entre discours et pratiques)
- Se situer professionnellement face à ces enjeux

Balise 6

- Elaborer le contrat de stage en tenant compte du projet personnel de formation, des attentes de l'institution de stage et des attentes de l'Institut Cardijn
- Réaliser les objectifs précisés dans le contrat de stage
- Organiser son temps de travail de manière efficace
- Acquérir les connaissances nécessaires à la mise en œuvre du travail social dans l'institution
- S'approprier les pratiques : comprendre, maîtriser (en restant critique) les techniques de base du travail social dans le secteur.
- Trouver sa place, collaborer, travailler en équipe
- Respecter les règles et les procédures et pouvoir les questionner
- Tenir compte de la complexité des situations questionnantes vécues par la population et des pratiques institutionnelles, et pouvoir les analyser de manière approfondie
- Identifier les phases du processus d'intervention et en expérimenter certains aspects
- Associer les usagers à ce processus
- Communiquer par écrit et/ou par oral
- Confronter et questionner sa pratique professionnelle

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le stage commence mi-octobre et se termine fin mars. Sa durée est de 42 jours répartis sur deux jours par semaine (jeudi et vendredi). Il comporte également deux semaines complètes : l'une début novembre, l'autre mi-février.

Le MFP consacre 14 heures de supervisions individuelles par année à chaque étudiant-e.

Démarches d'apprentissage

L'Institut Cardijn offre à l'étudiant-e un cadre dans lequel s'articulent étroitement l'expérience de terrain dans un lieu de stage, la mise à distance de cette expérience et l'apport de repères méthodologiques alimentant l'expérience.

Cette articulation est assurée, dans le cadre de ce que nous appelons l'unité pédagogique, par un MFP qui a en charge à la fois l'accompagnement des Activités d'Intégration Professionnelle et le cours de Méthodologie du Travail Social.

Dispositifs d'aide à la réussite

- La supervision individuelle et la méthodologie en groupes restreints : elles offrent les meilleures garanties d'une formation adaptée aux potentialités de chacun et valorisée par la variété des situations et sujets abordés.
- L'accompagnement personnalisé du MFP : rendu possible et favorisé par le cadre de l'unité pédagogique qui confère à chaque MFP l'encadrement et le suivi d'une quinzaine d'étudiant-e-s tout au long de l'année.
- Les AIP relèvent d'un processus d'évaluation continue. A ce titre, les travaux demandés en cours d'année font l'objet d'un feed-back oral par le MFP et peuvent être améliorés.

Ouvrages de référence

-

Supports

- Le livret de présentation du stage de B2 Assistant social
- La convention et le contrat de stage
- Le règlement des stages de l'Institut Cardijn 2017-2018
- Le document de référence pour l'évaluation des AIP 2

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les critères d'évaluation des Activités d'Intégration Professionnelle sont définis par les balises AIP. Il s'agit des capacités de l'étudiant-e à satisfaire aux objectifs contenus dans les balises.

En B2, l'accent est mis sur l'analyse de situation sociale, de l'institution et sur l'intégration dans celle-ci. Il s'agit d'être particulièrement attentif aux capacités transversales suivantes :

- la capacité d'adopter une attitude professionnelle
- la capacité d'adopter une démarche réflexive y compris sur sa propre pratique;

Supports d'évaluation

Par *supports*, il faut entendre l'ensemble des moments pédagogiques et des écrits qui se rapportent aux AIP, à savoir :

- le contrat de stage ;
- les travaux demandés par le MFP ;
- les supervisions et les éventuels écrits ou démarches que l'étudiant-e peut être amené-e à produire pour la préparation des supervisions, pour en garder des traces... et la prise en compte des éléments discutés dans celles-ci ;
- l'évaluation qualitative du stage réalisée par le maître de stage ;
- l'évaluation qualitative réalisée par l'étudiant ;
- la rencontre entre l'étudiant-e, le maître de stage et le MFP.

Le MFP attribue une notation *globale* pour les Activités d'Intégration Professionnelle sur base des critères et des

supports cités ci-dessus.

Pour plus d'information, **voir le document de référence pour l'évaluation des AIP 2.**

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100	Evc	100
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 190

Dispositions complémentaires

Voir règlement des stages et document pour l'évaluation des AIP

Une note d'échec dans les Activités d'Intégration Professionnelle peut faire l'objet d'une remédiation entre la délibération de juin et la délibération de septembre dans les situations où elle peut prendre comme modalité la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux. Par contre, pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec en Activités d'Intégration Professionnelle ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage ou un nouveau stage supervisé est nécessaire. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération de septembre.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).